

Questions orales

M. Gauthier: Il faut prouver ou se taire, Mulroney. Qu'en dites-vous?

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait qu'il est contraire au Règlement de nommer quelqu'un par son nom.

M. Frith: Il refuse de répondre.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si c'était une question, les faits y répondent éloquemment.

LES LIGNES DIRECTRICES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS—
L'APPLICATION AUX CONJOINTS DES MINISTRES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Comme il a soutenu que le nouveau code de morale porte sur la démission des ministres en cause, je voudrais lui rappeler la lettre qu'il a adressée le 9 septembre dernier aux ministres, dans laquelle il écrivait qu'il leur incombait personnellement de prévenir les conflits d'intérêts qui pourraient découler des relations d'affaires de leur conjoint. Le gouvernement préconise-t-il que le conjoint d'un ministre donné du cabinet puisse conclure des affaires avec des entreprises qui ont elles-mêmes signé de gros contrats avec les services du ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le 9 mai, le député de Nickel Belt a réclamé, au nom de son parti, je suppose, la nomination d'un commissaire impartial et indépendant. C'est précisément ce que nous avons fait, et nous lui avons donné le mandat qui convenait. Je pense que cela devrait suffire à dissiper les craintes du député.

[Français]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE PRINCIPE ÉNONCÉ PAR LE
PREMIER MINISTRE DANS SA LETTRE DU 9 SEPTEMBRE 1985

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Ma question n'est pas reliée à l'enquête, mais plutôt au principe énoncé par le premier ministre dans sa lettre du 9 septembre de l'an dernier aux membres de son Cabinet. Selon le premier ministre, est-il approprié ou non pour l'époux ou l'épouse d'un ministre de faire affaires avec une compagnie qui est impliquée dans des affaires commerciales avec le ministère du ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est justement la matière qui est devant la commission d'enquête, et le président de la commission rendra jugement en temps opportun.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA PRATIQUE AYANT TRAIT
À L'OCTROI DE MARCHÉS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et elle concerne la pratique d'octroi de marchés par le ministère des

Travaux publics. Hier, en réponse à des questions de journalistes, le ministre des Travaux publics disait: «Je l'ai toujours dit qu'à partir du moment où les critères de base sont respectés, coûts et compétence, je n'ai pas de scrupule à avoir de la reconnaissance pour les gens qui le méritent.» Comment le premier ministre peut-il réconcilier cette déclaration avec son nouveau code de moralité dont il nous a parlé tantôt et hier?

[Traduction]

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député n'ignore pas, tout d'abord, que puisque des accusations ont été portées devant les tribunaux, il ne convient pas de traiter directement ou indirectement de cette question afin que justice puisse être rendue de façon impartiale, dans la plus pure tradition canadienne. En ce qui concerne la responsabilité ministérielle en général, l'obligation de rendre des comptes et la façon de procéder dans les ministères, il me semble que mon collègue, le ministre des Travaux publics, a répondu en long et en large à ces questions hier. On procède partout par appels d'offres, conformément à la loi.

LES MARCHÉS ACCORDÉS SANS LA PRÉSENTATION DE
SOUMISSIONS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis heureux de l'entendre dire. Effectivement, c'est ce que le ministre a affirmé hier. Or, voici la liste des 2,000 contrats accordés depuis le 4 septembre 1984 et dont la moitié n'ont pas fait l'objet de soumissions. Il n'y a pas eu d'appels d'offres pour un millier de contrats dont la valeur dépasse les \$5,000. Le ministre peut-il justifier aujourd'hui cet état de fait?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, tout ce que je puis dire, c'est que nous appliquons les directives du Conseil du Trésor que notre prédécesseur, le gouvernement libéral, avait instituées. La tradition remonte donc à un bon nombre d'années.

* * *

L'ADMINISTRATION

LE PRÉSUMÉ CONFLIT D'INTÉRÊTS—LA NOMINATION DU JUGE
PARKER POUR FAIRE ENQUÊTE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. J'étais à l'Assemblée législative de l'Ontario lors de la dernière enquête publique à laquelle a pris part le juge Parker, du moins à ma connaissance. Le premier ministre ne reconnaît-il pas qu'il place la magistrature dans une situation intenable en lui demandant de faire enquête sur une question mettant en cause la conduite de ministres dans l'exercice de leurs fonctions au Parlement du Canada?